

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC
Place du Portage, Phase III
Core 0A1/Noyau 0A1
11 Laurier St./11, rue Laurier
Gatineau
Québec
K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Miscellaneous Special Projects Division (XN)/Division
des projets spéciaux divers (XN)
Canadian Building
219 Laurier Ave. West, 13th Floor
Room 13077
Ottawa
Ontario
K1A 0S5

Title - Sujet SAP-PGI RESSOURCES TECHNIQUE	
Solicitation No. - N° de l'invitation G7801-120019/A	Amendment No. - N° modif. 003
Client Reference No. - N° de référence du client G7801-120019	Date 2013-01-31
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$XN-105-25321	
File No. - N° de dossier 105xn.G7801-120019	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2013-02-11	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Ward, Kristen	Buyer Id - Id de l'acheteur 105xn
Telephone No. - N° de téléphone (819) 994-0985 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 934-8626
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

MODIFICATION 003

L'objet de cette modification est de publier des réponses aux questions reçues concernant la DP SPICT.

LES PRECISIONS SUIVANTES FONT PARTIES DE LA DP SPICT:

Question 1) Souhaitez la Couronne s'il vous plaît confirmer que c'est SPICT niveau 2?

Réponse 1) Oui, il s'agit d'un SPICT niveau 2.

Question 2) Souhaitez la Couronne s'il vous plaît envisager une extension à mardi le 19 Février 2013 étant donné qu'il ya plusieurs très vaste, complexe DP est actuellement réagi?

Réponse 2) Non, le Canada ne considère pas une nouvelle prolongation. Le date de clôture reste le 11 Février 2013 @ 14:00 EST.

Question 3) En réponse à l'évolution de O-3 et C-3 de la Modification 002 et étant donné que le soumissionnaire peut utiliser tout contrat ou projet GI-TI pour satisfaire O-3 et C-3, serait la Couronne s'il vous plaît confirmer que les soumissionnaires ne sont pas tenus de remplir la section *Justification pour catégorie de ressource* au moment de remplir l'Appendice B de l'Annexe D pour un contrat ou des références de projet?

Réponse 3) Les soumissionnaires sont tenus d'énumérer les catégories de ressources qui étaient en planches et les dates correspondantes à démontrer que le projet répond aux exigences de la O-3 et C-3. Les détails doivent être fournis dans la réponse des soumissions et peuvent être inclus dans la section *Titre & description du projet*: de la forme actuelle. Les soumissionnaires ne sont pas tenus de remplir la section *Justification pour catégorie de ressource*, ni la valeur facturable, au bas de la référence du contrat / projet pour O-3 ou C-3.

Question 4) À la page 58 de la DP (Appendice D de l'Annexe A) - le formulaire d'autorisation de travail indique clairement la nécessité d'inclure une description des exigences, ce qui pourrait être interprété que la couronne pourrait souhaiter acheter soit livrables spécifiques ou un temps à partir des ressources proposées. Sous SPICT la couronne est essentiellement chargé d'assurer la qualité des produits finis livrés par les ressources proposées lors de l'achat du temps des ressources proposées. Le soumissionnaire dans cette situation est responsable de la qualité de la ressource et non le livrable. Pour les achats livrables base, les soumissionnaires sont généralement responsables de la qualité du produit final et un tel exercice à la qualité de façon appropriée dans les coûts. Pourrait clarifier la couronne s'il vous plaît si elles s'attendent à acheter du temps à partir des ressources proposées, ou d'attendre pour se procurer livrables du soumissionnaire? Si procurer les produits livrables, serait la couronne de permettre l'utilisation des autorisations «frais fixes» de travail pour répondre aux demandes concurrentielles pour les produits livrables clairement définis

Réponse 4) Le contrat qui en résulte va utiliser les autorisations de tâches (AT) basées sur le temps afin d'appeler ressources nécessaires pour effectuer des travaux en conformité avec le cahier des fourni avec chaque AT.

Question 5) Dans la section 7.8 (c) page 25 sur 31 - Le ministère public indique que,

(ii) une fois que le Canada aura payé le prix maximum, il n'aura plus à verser d'autres montants, mais l'entrepreneur doit achever le travail décrit dans l'AT/contrat et cor-respondant au prix maximum établi. Si les travaux décrits dans l'AT/contrat sont achevés en moins de temps que prévu, et que le prix global des heures réellement travaillées (telles qu'indiquées sur les feuilles de temps) aux tarifs établis dans le contrat est inférieur au prix maximum, le Canada a uniquement l'obligation de payer pour les heures réellement travaillées dans le cadre de l'exécution des travaux liés à cette AT/contrat.

a) Serait la Couronne s'il vous plaît préciser s'ils achètent du temps des ressources proposées ou livrables du soumissionnaire? Si ce n'est l'achat de temps, serait la Couronne s'il vous plaît expliquer pourquoi cette disposition est incluse; et

b) Le système ci-dessus n'est pas nécessairement fournir des incitations à toutes les parties pour terminer le travail le plus efficacement possible, en supposant la Couronne est intéressé à acheter les produits livrables, serait la Couronne envisage de permettre l'utilisation des autorisations de tâches fixes des frais pour compléter convenu livrables?

Réponse 5)

a) C'est l'intention du Canada d'avoir chaque AT exécutée avec succès dans le temps et dans le budget. Les estimations des niveaux d'efforts et de ressources pour chaque catégorie d'assistance technique sera fournie à l'entrepreneur lors de la convocation.

b) Canada assurera l'estimation du niveau d'effort et de coût pour chaque TA est aussi précis et raisonnable que possible. Ce n'est pas l'intention du Canada de "motiver" le contractant pour compléter les livraisons de service plus tôt que le plan.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.